

(9) Demande d'informations concernant l'assistance technique

Décision : BC-11/11 : Assistance technique

Contexte :

Lors de sa onzième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision BC-11/11 sur l'assistance technique dans laquelle elle invite les Parties et autres intéressés à fournir au Secrétariat des informations sur les besoins et la disponibilité d'assistance technique et de transfert de technologies, leurs difficultés, et toute autre observation à cet égard.

Demandes :

- Les pays en développement et les pays à économie en transition Parties sont invités à fournir au Secrétariat des informations sur leurs besoins en matière d'assistance technique et de transfert de technologies, leurs difficultés à mettre en œuvre la Convention de Bâle, et toute autre opinion à cet égard ; (demande a)
- Les pays développés Parties et autres intéressés en mesure de le faire sont invités à continuer de fournir au Secrétariat des informations sur l'assistance technique et les technologies qu'ils peuvent transférer aux pays en développement et aux pays à économie en transition Parties. (demande b)

Répondants :

- Parties ;
- Autres intéressés.

Méthode de communication des informations :

- Des questionnaires en ligne seront disponibles sur le site Internet de la Convention de Bâle pour vous permettre de répondre à ces demandes.

Date limite de communication des informations :

- Pour les demandes a et b : veuillez communiquer les informations avant le **31 mai 2014** pour qu'elles puissent être incluses dans le rapport que le Secrétariat doit préparer sur cette question pour la douzième réunion de la Conférence des Parties.

Point de contact :

M^{me} Cheryl Andre de la Porte (E-mail : technical.assistance@brsmeas.org / candredeporte@brsmeas.org ;
Tél. : +41 22 917 82 03 ; Fax : +41 22 917 80 98).